



**COMITÉ DE BASSIN**

ADOUR-GARONNE

# Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



COMITÉ DE BASSIN  
ADOUR-GARONNE

# Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles – janvier 2014

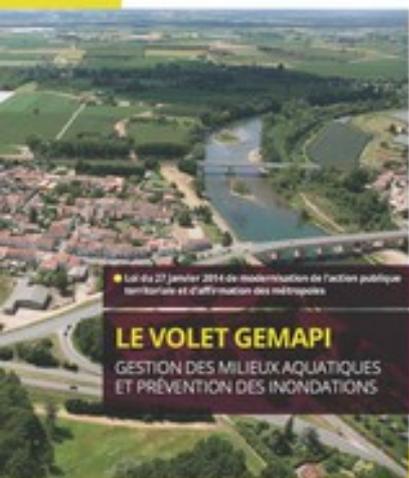
**Instaure une compétence obligatoire en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)**

**Une gestion de l'eau sous compétence locale (EPCI) exercée à l'échelle du bassin versant**

**Associer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**

**Organiser la gestion de systèmes d'endiguement**

**S'assurer d'un gestionnaire aux moyens techniques et financiers adaptés**



La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Le Comité de Bassin Adour-Garonne

Le Comité de Bassin Adour-Garonne est par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles une organisation des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant.

C'est l'objectif de la nouvelle compétence obligatoire Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Cadre législatif

## Les lois MAPTAM et NOTRe

- Affecte la compétence GEMAPI au bloc communal (commune et EPCI FP) à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.  
Possibilité de transférer ou déléguer tout ou partie de l'exercice de cette compétence à un syndicat mixte constitué à une échelle hydrographique.
- Introduit les **EPAGE** (Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux) comme « nouvelle structure » de gestion à l'échelle des bassins versants qui « assurent la prévention des inondations et des submersions marines ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux ».
- **Procédure simplifiée** de transformation des Syndicats mixtes en EPTB/EPAGE.

Supprime la clause de compétence générale des **départements**, et des **régions** mais conserve leurs compétences respectives de **solidarité territoriale** et d'**aménagement du territoire**.

# Doctrine du Bassin Adour Garonne

## Principes pour la mise en œuvre de la compétence :

- **Promotion d'un exercice unique de la compétence GEMAPI,**
- **Périmètres des structures cohérents sur un plan hydrographique, tenant compte des dynamiques existantes**
- **Structures en capacité d'exercer les compétences :** taille critique, capacités financières, techniques et administratives



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMITÉ DE BASSIN  
ADOUR-GARONNE

# SDAGE Adour Garonne 2016-2021 (approuvé le 1/12/2015)

**Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs**

**Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs**

**A1 Organiser les compétences à l'échelle des bassins versants pour le grand cycle de l'eau**

- sur les TRI : les collectivités locales proposent au PCB avant fin 2017 une organisation des MOA GEMAPI

**A2 Favoriser la bonne échelle dans l'émergence des MOA**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Déclinaison en Gironde

## - Particularités girondines :

- Complémentarité à assurer entre la gestion des affluents et celle des grands axes / bassin d'Arcachon (SAGE, PAPI, systèmes d'endiguement, N2000, gestion des palus...).
- Structuration actuelle souvent à petite échelle et généralement sur les affluents (Garonne/Dordogne).
- Zone littorale : façade maritime et confluences de bassins versants interdépartementaux.
- Très grande surface de zones humides.
- Lien à trouver entre les gestionnaires de milieux aquatiques existants (cours d'eau, zones humides, biodiversité, marais et digues...).



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Perspectives

- Réunions interdépartementales (Etat, Départements, AEAG) :  
octobre 2015 – février 2016

=> partage et mise en cohérence des scénarii sur bassins  
interdépartementaux.

- Réunions locales par arrondissement et unité de gestion :  
Fin 2015 => 2016

=> partage des scénarii concertés avec les acteurs locaux.

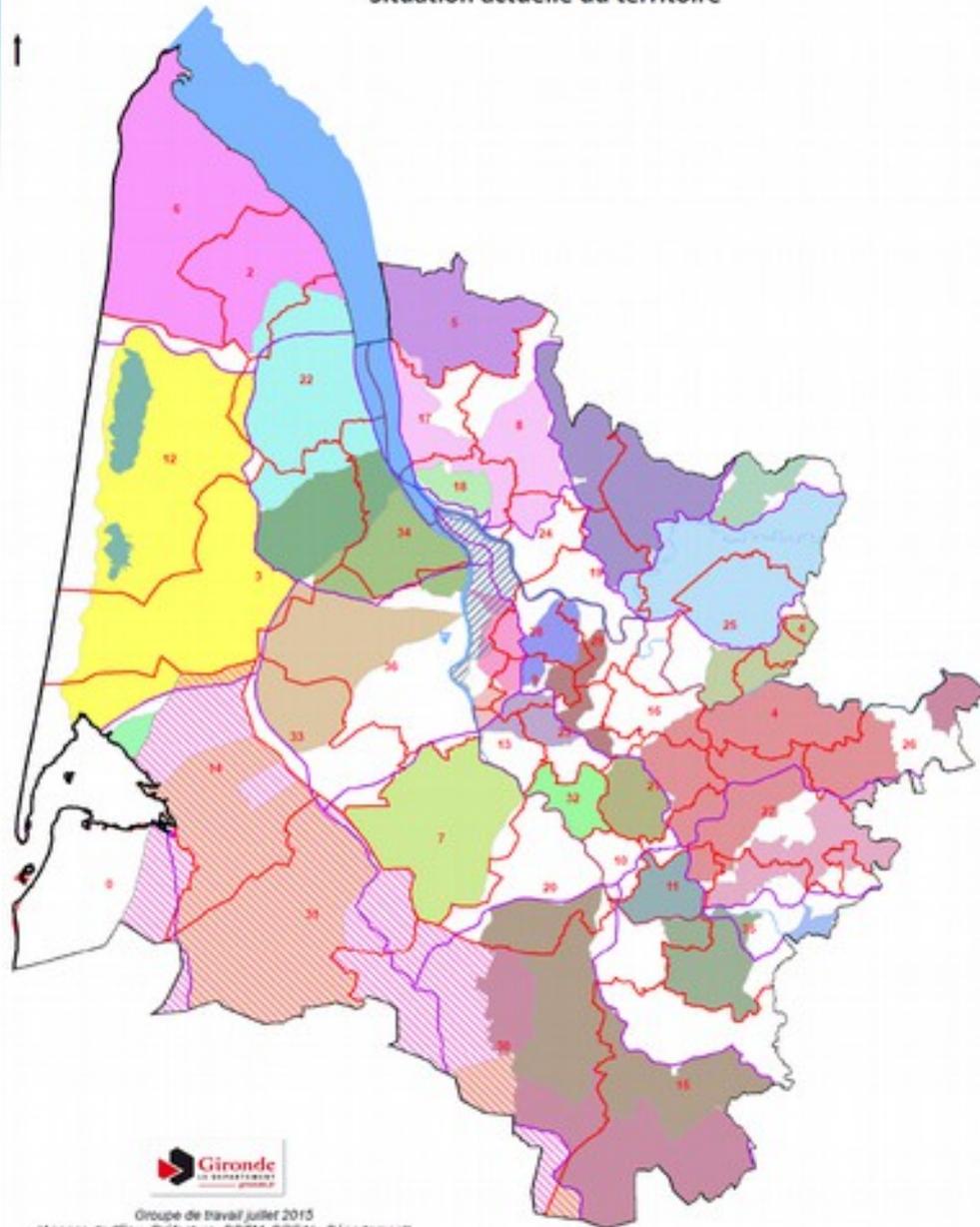


*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# GEMAPI

## Situation actuelle du territoire



## Legende

- Limites départementales
  - Unités de gestion
- Maîtrises d'ouvrage cours d'eau / bassins versants (situation 2014)**
- SPIRA
  - S.I. Mixte du PNR Landes de Gascogne
  - ANDERNOS-LES-BAINS
  - CDC de l'Estuaire
  - Communauté de Communes du canton de Bourg
  - Communauté de communes de Castillon-Pujols
  - Communauté de communes de Montescieu
  - Communauté de communes des coteaux macariens
  - Communauté de communes du valon de l'Antiole
  - S.I. du Gua
  - St Bas canton de Ste Foy la Grande
  - St Jalle de Lande à Garonne GUALAG
  - St des Bassins versants de la Porte Médoc
  - SIAEBV des Etangs du Littoral Gironde
  - SIAH BV Beuve-Bassanne
  - SIAH de la Dronne
  - SIBV Antigue Maqueline
  - SIBV Gestas
  - SIBV Saye Galostre Lary
  - SIBV de l'Euille
  - SIBV du Médiar
  - SIBV du Pian
  - SIETNA de la Pimprie
  - SITAF Castillon la Bataille
  - SITAU
  - SIVOM St Loubis vallée de la Laurence
  - SIVOM Val de l'Eyre
  - SM des bassins versants des Jalles de Castelnau et du Cartlon
  - SM du Dropt aval
  - SMABV du Cron
  - SMABV Centre Médoc-Gargouilh
  - Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'entre deux Mers \_SMEREM\_
  - Syndicat de gestion des bassins versants du Moron et du Blayais
- EPCI-EP (situation 2014)**
- 0 COBAS
  - 1 CALI
  - 2 CDC Coeur Medoc
  - 3 CDC Médiatienne
  - 4 CDC Castillon / Pujols
  - 5 CDC Estuaire
  - 6 CDC Pointe Médoc
  - 7 CDC Montescieu
  - 8 CDC Saint-Savin
  - 9 CDC Coteaux Bordelais
  - 10 CDC Coteaux de Garonne
  - 11 CDC Coteaux Macariens
  - 12 CDC Lacs Médocains
  - 13 CDC Porte de l'Entre-Deux-Mers
  - 14 COBAN
  - 15 CDC du Bazadais
  - 16 CDC Brannais
  - 17 CDC Canton de Blaye
  - 18 CDC Canton de Bourg
  - 19 CDC Canton de Fronsac
  - 20 CDC Canton de Podensac
  - 21 CDC Canton de Targon
  - 22 CDC Centre Medoc
  - 23 CDC du Crozonais
  - 24 CDC du Cubzacais
  - 25 CDC du Grand Saint Emilion
  - 26 CDC du Pays Foyen
  - 27 CDC du Saucerrois
  - 28 CDC du secteur de Saint-Loubès
  - 29 CDC du Sud Libournais
  - 30 CDC du Sud Gironde
  - 31 CDC du Val de l'Eyre
  - 32 CDC du Valon de l'Antiole
  - 33 CDC Jalle Eau Bourde
  - 34 CDC Medoc Estuaire
  - 35 CDC Réolais Aurois Monsegur
  - 36 CUB



Groupes de travail juillet 2013  
(Agence de l'Eau, Préfecture, DDTM, DREAL, Département)



GEMAPI 33 · Scénarii privilégiés par unité de gestion (Bassins versants)

